

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet du 29 novembre 2019 du député de Rimouski, M. Harold LeBel, demandant au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'il a la réelle intention de fusionner les programmes d'études *Gestion de commerces* (410.D0); *Techniques de comptabilité et de gestion* (410.B0) et *Techniques de bureautique* (412.A0) pour former un seul programme d'études collégiales en administration.

De façon quasi unanime, le 25 octobre dernier, le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) a donné un avis favorable aux orientations visant à poursuivre le développement d'un nouveau programme d'études techniques en administration.

Précisons que le CNPEPT regroupe plusieurs membres provenant des organismes publics, des employeurs, des centrales syndicales, des commissions scolaires, des collèges ainsi que des membres observateurs. Il a pour mandat de fournir des avis au ministre sur les orientations de développement de l'offre de formation professionnelle et technique.

... 2

Les analyses découlant des états de situation, des analyses de profession, des commentaires des partenaires consultés et des besoins soulevés ont amené le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ses partenaires à conclure qu'un programme d'études techniques en administration serait pertinent en matière d'employabilité des futurs diplômés et de réponse aux besoins du marché du travail, et ce, autant dans le secteur public que privé.

Les membres du CNPEPT ont par ailleurs souligné l'importance de bien répondre aux intérêts des étudiants en plus de répondre aux besoins du marché du travail. C'est dans cette perspective que le Ministère réalise ses travaux. Tout en prenant en considération les préoccupations émises par les partenaires, le Ministère élaborera un projet de programme d'études qui permettra de former des techniciens polyvalents qui pourront, par ailleurs, bénéficier d'une formation adaptée aux diverses spécificités de l'administration, dont la bureautique, la comptabilité, la gestion, la fiscalité, le marketing, etc. Les diplômés seront ainsi aptes à exercer leur profession, autant dans le secteur public que privé.

Le nouveau programme ne visera pas à restreindre les perspectives professionnelles des étudiants ni à limiter la capacité des entreprises à recruter de nouveaux diplômés répondant à leurs besoins : c'est l'inverse qui est recherché dans le cadre de ces travaux, et ce, considérant la très grande diversité des besoins dans ce secteur d'activité.

Conformément au processus établi, le projet de programme d'études sera présenté à l'ensemble du réseau collégial et sera validé par un comité paritaire composé à la fois de représentants du marché du travail et de l'éducation. Aussi, le projet de programme d'études ainsi que les orientations au regard de l'offre de formation existante seront soumis au CNPEPT pour qu'il émette un avis.

Soyez assuré que nous considérerons l'ensemble des commentaires reçus avant de prendre une décision, et ce, dans l'intérêt des étudiants, des établissements d'enseignement ainsi que du marché du travail, tant privé que public.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE